

# Clax <sup>®</sup> Acide Système-1 Neutralisant pour lessive

**Révision:** 2025-04-29 **Version:** 02.0

## 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Clax ® Acide Système-1 Neutralisant pour lessive

FDS #: MS0802255

Utilisation recommandée: • Industriel/Institutionnel

Adjuvant pour la lessiveProduits de blanchisserie

• Ce produit doit être dilué avant toute utilisation

Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

Producteur, importateur, fournisseur

Siège social aux États-Unis Diversey, Inc. 1300 Altura Rd., Suite 125 Fort Mill. SC 29708

Utilisations déconseillées:

Phone: 1-888-352-2249

Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com

Siège social au Canada Diversey, Inc. - Canada 6150 Kennedy Road Unit 3 Mississauga, Ontario L5T 2J4 Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'I)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification du produit non dilué

Skin corrosion, Category 1B Serious eye damage, Category 1 Corrosive to metals, Category 1



Mention d'avertissement: Danger.

### Déclarations sur les risques

CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES GRAVES ET DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. PEUT ÊTRE CORROSIF POUR LES MÉTAUX. mises en garde :

Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Garder sous clef. Entreposer dans un récipient anti-corrosion avec une doublure résistante. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

<u>Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</u> - Sans objet <u>Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)</u> - Sans objet.

Clax <sup>®</sup> Acide Système-1 Neutralisant pour lessive

### Classification du produit dilué 1.5:1533

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

### Déclarations sur les risques et la

sécurité

Pas nécessaire.

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS#	% en poids	
Acide phosphorique	7664-38-2	40 - 70%	
Acide hydroxyéthylidène diphosphonique	2809-21-4	1 - 5%	

### 4. PREMIERS SOINS

### Produit Non Dilué:

<u>Les Yeux:</u> EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Énlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes.

PAR INHALATION: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

<u>Ingestion:</u> EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

### **Produit Dilué:**

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau.

Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires PAR INHALATION: Les premiers secours ne sont pas nécessaires

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un Centre Antiposion (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention

Aucune méthodes spéciale n'est requise

Moyen d'extinction approprié Dangers spécifiques Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Manipulation:** Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Ne pas mélanger avec d'autres produits ou produits chimiques, à moins d'indication sur l'étiquette. Mélanger seulement avec de l'eau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneures vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation

adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion récipient en avec doublure intérieure résistant à la corrosion. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Entreposer dans un récipient anti-corrosion avec une doublure résistante.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives d'exposition:

Composant(s)	ACGIH	OSHA	
Acide phosphorique	3 mg/m³ (STEL)	1 mg/m³ (TWA)	
	1 mg/m³ (TWA)		

### Produit Non Dilué:

### Mesures d'ordre technique:

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

Il incombe à l'employeur de déterminer le risque potentiel d'exposition aux produits chimiques dangereux pour les employés sur le lieu de travail afin de déterminer la nécessité, la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps: des articles chaussants de protection. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. Si

l'aération est inadéquate pour contrôler les aérosols, les brumes et les vapeurs, utiliser une protection

respiratoire appropriée pour éviter toute surexposition. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Produit Dilué:

### Mesures d'ordre technique:

Mesures d'hygiène:

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

### Protection individuelle

Protection des yeux: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. Protection des mains: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. Protection de la peau et du corps: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. Protection respiratoire: Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique Liquide Couleur: Transparent , Foncé , Mauve

Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible. Odeur: Acide Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible. Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Point de fusion/point de gel (°C) Indéterminé Température de décomposition: Indéterminé Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible. Solubilité: complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible. Densité relative (relativement à l'eau): 1.58 Densité gazeuse: Pas d'information disponible. Densité 1.575 Kg/L Pression de vapeur: Pas d'information disponible. Masse volumique apparente Pas d'information disponible.

Point d'éclair > 200.12 °F > 93.4 °C Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.

Phosphore élémental: 23.50 % by wt.

pH: = < 2

La corrosion des métaux: Corrosif(ve)

Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.

Combustion prolongée Sans objet.

Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - inférieure: indéterminé

pH de la solution diluée ≈ 6.5

Point d'éclair de la dilution: > 200.12 °F > 93.4 °C % COV par poids dse la dilution d'emploi: 0 %

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 0 % \*

Viscosité cinématique Pas d'information disponible.

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<sup>\* -</sup> Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

**Réactivité** Sans objet

Stabilité Le produit est stable

Possibilité de réactions dangereuses: Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur

excessive.

Produits de décomposition dangereux Au

Matières à éviter

Aucun raisonnablement prévisible.

Bases fortes. Ammoniaque. Ne pas mélanger avec des produits chlorés (tels que les javellisants). Ne

pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode

l'emploi.

**Conditions à éviter**Aucun à notre connaissance.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion, Contact avec les yeux

### Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Corrosif(ve). Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des brûlures, des ampoules, des rougeurs et des douleurs (qui peuvent être retardés).

Contact avec les yeux: Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

**Ingestion:** Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des douleurs d'estomac et des nausées.

**Inhalation:** Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Organes cibles (exposition unique) Aucun à notre connaissance.

Organes cibles (exposition répétée)

Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg): >2000 (ETA) - par voie cutanée >2000

(mg/kg):

(ETA) - par inhalation des gaz >20000

(mg/l):

aiguë (ETA) - par inhalation des >5

brumes (mg/l):

(ETA) - par inhalation des >20

vapeurs (mg/l):

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

<u>Bioaccumulation:</u> Pas d'information disponible.

Mobilité Pas d'information disponible.

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués): Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués): Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués): Déchets corrosifs D002

Catégorie de risque en vertu de la loi Non réglementé

RCRA (produits dilués):

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>DOT/TDG:</u> Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujetti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

<u>Déscription du connaissement DOT (voie</u>UN1805, PHOSPHORIC ACID SOLUTION, 8, III <u>terrestre</u>)

<u>Déscription du voie maritime</u> <u>connaissement</u> UN1805, PHOSPHORIC ACID SOLUTION, 8, III

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA DSL Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés. Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

**RIGHT TO KNOW (RTK)** 

Composant(s)	CAS#	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Acide phosphorique	7664-38-2	X	X	X	Х
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
Acide hydroxyéthylidène diphosphonique	2809-21-4	-	-	-	-
acide phosphonique	13598-36-2	-	Х	-	-

### CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS#	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
Acide phosphorique	7664-38-2	40 - 70%	5000		

## Réglementation Canadienne

### **16. AUTRES INFORMATIONS**

## NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 - 4 (risque extrême)

Santé 3 Inflammabilité 0 Instabilité 0

Information supplémentaire -

Produit Dilué:
Santé 0
Inflammabilité 0
Instabilité 0

Information supplémentaire -

**Révision:** 2025-04-29

Version: 02.0

Cause de la révision: Sans objet

Préparé par : Affaires réglementaires nord-américaines
Avis supplémentaire • Ne contient pas de parfum additionné

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.